



Avis à la population d'Echarlens

ADMINISTRATION

Assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au **mercredi 18 mai 2011 à 20h00** au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.



- ❖ Venez nombreux à cette première assemblée communale de la nouvelle législature.
 - ❖ Profitez de ce rendez-vous pour recevoir toutes les informations utiles liées à votre région et à votre commune.
 - ❖ C'est le moment idéal pour poser vos questions, transmettre vos remarques, etc.
 - ❖ C'est aussi un moment d'amitié et de rencontre à ne pas manquer.
 - ❖ Une petite verrée est offerte aux participants en fin d'assemblée.
 - ❖ Merci de répondre favorablement à cette assemblée communale du printemps 2011 (assemblée des comptes 2010 et assemblée constitutive). C'est avec un immense plaisir que le Conseil communal vous y attend.
-

Bureau communal

Tél : 026 915 20 20

Fax : 026 915 36 20

email : commune@echarlens.ch

N'oubliez pas notre site internet **www.echarlens.ch** sur lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi de 14h00 à 18h00

Mercredi matin de 08h00 à 12h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

L'Administration communale sera fermée **du 1^{er} au 15 août 2011**. Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement des cartes d'identité.

Déchetterie

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés doivent être déposés aux endroits désignés **UNIQUEMENT depuis le vendredi matin à partir de 6h00**.

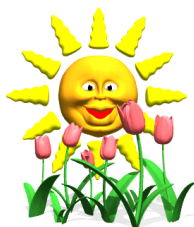
Nous vous rappelons toutefois que deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Déplacement des dates en raison de fêtes et jours fériés :

Vendredi Saint : Jeudi 21 avril 2011

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE
du 1^{er} mai au
31 octobre



Mardi de 18h00 à 20h00

Jeudi de 18h00 à 20h00

Samedi de 10h00 à 12h00

HORAIRE D'HIVER
du 1^{er} novembre
au 30 avril



Mardi de 17h00 à 19h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Sacs poubelles offerts aux enfants de 0 à 3 ans

Comme à l'accoutumé, 4 rouleaux de sacs poubelles de 35 litres, par enfant et par année, sont offerts. Ils sont à disposition au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.



Décomptes des impôts 2009

Nous vous informons que, suite à une mise à jour de notre programme informatique, des problèmes techniques sont intervenus.

Nous avons dû, par la suite, procéder à divers contrôles par pointage des paiements encaissés. Raison pour laquelle les décomptes d'impôt 2009 vous parviendront avec un peu de retard.

Avec toutes nos excuses pour ces désagréments indépendants de notre volonté.



Inscription à l'assurance-chômage directement auprès de l'ORP

La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT ; RSF 866.1.1) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.



Aux termes de l'article 32 alinéa 1 lettre a de cette loi, ce sont désormais les offices régionaux de placement (ORP) qui sont compétents pour inscrire et désinscrire les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance-chômage. Il est prévu que les ORP assument ces nouvelles tâches à partir de mois de juillet de cette année.

Par conséquent dès le 1^{er} juillet 2011, les inscriptions et les désinscriptions à l'assurance-chômage devront se faire directement auprès de l'ORP et non plus auprès de la commune de domicile.

Primes de fin d'études

La Commune octroie une gratification unique à toute personne obtenant **son diplôme de fin d'apprentissage ou d'études**.

Sur présentation du CFC ou du diplôme, vous recevrez la somme de CHF 500.00



Renouvellement du Conseil communal

En cette fin de législature, nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour vous remercier de la confiance accordée aux conseillers/ère communaux/ale dans le cadre de leur charge publique.

Lors des élections communales, deux d'entre eux (Mme Patricia Marchon et M. Claude Baeriswyl) ne se sont pas représentés pour un nouveau mandat. Nous leur adressons toute notre gratitude pour le temps et l'énergie consacrés aux différents dossiers dont ils avaient la charge.

Bienvenue et félicitations à nos deux nouveaux conseillers communaux, élus le 20 mars 2011. Il s'agit de Mme Elisabeth Ding et de M. Olivier Studer. Nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Ils complètent ainsi l'équipe des sortants formée de MM. Claude Pasquier, Antoine Gremaud et Olivier Gapany.

Nos remerciements vont également à toute la population pour la confiance témoignée lors de ces élections communales du 20 mars 2011.

LA VIE LOCALE

Vide grenier

Le deuxième vide grenier du village **aura lieu le 14 mai 2011** sur la place du village. (Restaurant de la Croix-Verte).

Personne de contact : Madame Patricia Gremion-Schmidt

☎ 078 822 85 91



Naissances

Nos sincères félicitations s'adressent aux heureux parents de :



Blanc Célestin	né le 01.03.2010	Fils de Didier et Cordula
Tercier Célia	née le 04.03.2010	Fille de Julien et Marie-Laure
Bassenne Zoé	née le 20.03.2010	Fille de Florian et Anita
Moret Aubin	né le 24.09.2010	Fils de Pascal et Véronique
Bineau Arthur	né le 01.02.2011	Fils de Thomas et Sybille

Décès

5 décès ont endeuillé des familles.

Qu'elles trouvent ici l'expression de la sympathie de toute la population.

Corboz Josiane	décédée le 18.02.2010 à l'âge de 73 ans
Dos Santos Rui Manuel	décédé le 28.08.2010 à l'âge de 57 ans
Gremaud Bernard	décédé le 18.01.2010 à l'âge de 67 ans
Gremaud Jeanne	décédée le 08.07.2010 à l'âge de 94 ans
Haymoz Jean-Daniel	décédé le 26.11.2010 à l'âge de 41 ans



LES INFOS TECHNIQUES

Construction de piscine hors sol

Avec l'entrée en vigueur de la LATeC et du ReLATeC, les piscines privées comme les spas et les jacuzzis sont considérés comme des objets de minime importance.



Par conséquent, et conformément aux articles 139 LATeC et 85 ReLATeC, ils sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La compétence pour délivrer les permis de construire appartient dans ce cas au Conseil communal.

Pour les piscines privées, les spas et les jacuzzis (quelles que soient leurs dimensions ou leurs caractéristiques), le Service de l'environnement (Sen) a édicté des directives précisant clairement les conditions à respecter pour ce genre de construction (http://www.fr.ch/sen/fr/pub/documentation/doc_par_theme/doc_theme_eaux/evacuation_eaux.htm).

Conformément à l'article 186 LATeC, il appartient à l'Autorité communale de veiller au respect des conditions dans ces prescriptions.

Changement de locataires – obligation de renseigner

Conformément à la loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants, nous vous informons que **les propriétaires** sont tenus d'informer le secrétariat communal des locataires qui arrivent ou qui quittent leur logement.

Fuites d'eau

Nous demandons à chaque citoyen d'être attentif, dans les moments tranquilles, sur les sifflements ou bruits de fuite d'eau, sur leur propriété et dans leur bâtiment.



En cas de suspicion, en informer l'administration communale qui aidera à élucider l'origine et l'importance de l'éventuelle fuite d'eau par des techniques de détection éprouvée.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Feu bactérien

Nous vous informons qu'un contrôle par sondage a été effectué en automne 2010 par notre employé communal sur l'ensemble de notre commune. Aucun foyer de feu bactérien n'a été décelé.



Une plante toxique dans notre région : Sénéçon jacobée

Cette espèce est très répandue aux bords des champs, dans les prairies, dans les gazons maigres et dans les mégaphorbiées. Elle est originaire des plaines jusqu'aux montagnes de moyenne altitude des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Il s'agit donc d'une plante indigène.

Paysans et propriétaires de chevaux redoutent cette espèce dont toutes les parties de la plante contiennent des alcaloïdes pyrrolizidiniques, toxiques pour le foie. Leur contenu dans les fleurs peut atteindre jusqu'au double de leur teneur dans le reste de la plante. Le Sénéçon jacobée est vénéneux pour les chevaux et les bovins. Les moutons et les chèvres y sont moins sensibles. Toutefois l'absorption de grandes quantités (deux à quatre kilos par kilo corporel) peut entraîner la mort de l'animal.



Afin d'éviter tous problèmes, nous demandons à toutes les personnes concernées d'être particulièrement attentives à la présence de cette plante.

Seul moyen de lutte : le déracinement avant mise en graine. Le sénéçon jacobée fleurit l'été.

Aussi, afin d'éradiquer la propagation de cette plante, il vous appartient de l'arracher et de la déposer dans la benne mise à votre disposition à la déchetterie communale. (à côté de la benne à déchets compostables).

Nous vous en remercions.

LE COIN SPORTIF

Tour de Romandie via Echarlens !

Avis aux amateurs !!

Nous vous informons que le 65^{ème} « Tour de Romandie », course cycliste internationale pour les professionnelles, la plus importante de Suisse Romande, **se déroulera du 26 avril au 1^{er} mai 2011.**

La deuxième étape du « Tour de Romandie » passera à Echarlens **le 28 avril 2011 entre 16h00 et 17h00.**



BerGiBike : une première !!



Cette nouvelle course de VTT ralliant Fribourg à Bulle en passant par la Berra et le Gibloux, **verra le jour le 26 juin prochain.**

Le parcours prévoit de passer par Echarlens via la Sionge en direction de la route cantonale, en passant par le stand de tir.

Le Conseil communal

Mars 2011